|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CoRLogo_FR | L:\PRESS & COMMUNICATIONS\COMMUNICATIONS\EUROCHAMBRES Corporate\Communications tools\LOGO\Logo kit\For screen reading\RGB\Color\Logo EUROCHAMBRES_colour.jpg | Communiqué de presse |
| CoR/19/HGL06.frBruxelles, le 9 avril 2019 |

|  |
| --- |
| Le Comité européen des régions et EUROCHAMBRES unissent leurs forces pour créer des emplois et de la croissance dans l’ensemble de l’UE |
|  |
| **Le Comité des régions (CdR) de l’UE et l’Association des chambres de commerce et d’industrie européennes (EUROCHAMBRES) ont adopté un nouveau** [plan d’action](https://cor.europa.eu/en/events/Documents/missing-Links.docx) **pour une coopération renouvelée dans des domaines clés, afin d’améliorer l’environnement des entreprises et le développement économique régional.** |
| Ce [plan d’action](https://cor.europa.eu/en/events/Documents/missing-Links.docx), signé conjointement à Bruxelles par les présidents Karl-Heinz Lambertz (Comité européen des régions) et Christoph Leitl (EUROCHAMBRES), définit les domaines de coopération pour la période 2019-2022 en vue de lutter contre le chômage des jeunes et l’inadéquation des compétences, de stimuler l’esprit d’entreprise, de renforcer la cohésion et d’accroître la compétitivité industrielle.À l’occasion de la signature du plan d’action, **Christoph Leitl,** président d’EUROCHAMBRES, a fait observer que «*EUROCHAMBRES et le Comité européen des régions tirent leur force de leurs réseaux. Les chambres de commerce et d’industrie locales et les collectivités régionales jouent un rôle essentiel lorsqu’il s’agit de concrétiser, sur le terrain, le progrès socio-économique de l’Europe. Leur action sera renforcée si nos réseaux coopèrent. Notre plan d’action commun fournit un cadre précieux pour consolider cette coopération et stimuler ainsi la croissance régionale et européenne.*»**Karl-Heinz Lambertz**, le président du CdR, a quant à lui ajouté: «*L’UE ne pourra créer de l’emploi, stimuler la croissance, s’attaquer aux inégalités et veiller à ne laisser personne de côté que si les acteurs locaux coopèrent, nouent des partenariats et travaillent ensemble par-delà les frontières.* *Notre partenariat renouvelé avec EUROCHAMBRES réunit les entreprises et les collectivités locales et régionales de toute l’UE afin que nous puissions partager les connaissances, les expériences et les compétences pour améliorer l’efficacité de l’UE et stimuler l’investissement régional.*»Le plan d’action 2019-2022 du CdR et d’EUROCHAMBRES prévoit les domaines de coopération suivants, qui seront réexaminés régulièrement tout au long de la période de mise en œuvre:* coopération renforcée en ce qui concerne les travaux législatifs de l’UE, grâce à l’échange de documents de prise de position et d’études;
* lutte contre le chômage des jeunes et l’inadéquation des compétences grâce à l’échange de bonnes pratiques innovantes;
* stimulation de l’esprit d’entreprise et de la politique en faveur des PME par la promotion du programme [Erasmus pour jeunes entrepreneurs](https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/index.php?lan=fr) (EJE) et du réseau des [régions européennes entreprenantes](https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/european-entrepreneurial-region.aspx) (REE);
* plaidoyer en faveur d’une meilleure réglementation de l’Union et de la subsidiarité grâce aux analyses d’impact territorial et à l’[initiative relative aux pôles régionaux](https://cor.europa.eu/fr/our-work/Pages/network-of-regional-hubs.aspx);
* soutien à la coopération dans les pays voisins grâce à une initiative sur les jeunes entrepreneurs dans les pays partenaires méditerranéens et à la diffusion d’informations sur l’accès au financement pour les collectivités locales et régionales;
* renforcement de la politique de cohésion par l’intermédiaire de l’Alliance pour la cohésion ([#CohesionAlliance](https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/cohesion-alliance.aspx));
* accroissement de la résilience territoriale grâce à des travaux d’analyse conjoints sur l’incidence des futures relations commerciales entre l’EU-27 et le Royaume-Uni, sur la compétitivité industrielle régionale et sur le développement économique, social et territorial des îles, par l’intermédiaire du [réseau des chambres de commerce et d’industrie insulaires (INSULEUR)](http://insuleur.org/index.php?Idi=2&ho=2).

**Contact:**

|  |  |
| --- | --- |
| Comité européen des régionsCarmen SchmidleTél. +32 (0)2 282 2366Carmen.Schmidle@cor.europa.eu  | EUROCHAMBRESLuis PiselliTél. +32 2 282 0592piselli@eurochambres.eu  |

 |
|       **Le Comité européen des régions**Le Comité européen des régions est l’assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux des 28 États membres de l’Union européenne. Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, il a pour mission d’associer les collectivités régionales et locales au processus décisionnel de l’UE et de les informer de ses politiques. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne le consultent à propos des politiques intéressant les régions et les villes. Pour siéger au Comité européen des régions, ses 350 membres et leurs 350 suppléants doivent tous être, dans leur région ou commune d’origine, soit titulaires d’un mandat électoral, soit politiquement responsables devant une assemblée élue. Pour de plus amples informations sur votre délégation nationale, [cliquez ici](https://cor.europa.eu/fr/members/Pages/National-delegations.aspx). |
| Vos données personnelles sont traitées conformément aux dispositions du règlement (CE) nº 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires. Sur simple demande, vous pouvez obtenir un relevé détaillé de vos données personnelles, rectifier toute donnée inexacte ou incomplète, ou faire retirer vos données de notre liste de diffusion.Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez envoyer un courriel à l’adresse suivante: PresseCdr@cor.europa.eu. Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données pour le CdR à l’adresse data.protection@cor.europa.eu. Pour les questions liées au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données (<http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/>). |